[Texte]

why I ask this question. What input, what is the height of the decision that the provincial government has in this designation? Is it up to them, or as you said a few moments ago it is practically a federal role, not a provincial role?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, with regard to the termination of policy and the implementation of the Regional Development Incentive Act, there is a federal program, and as I mentioned earlier we consult with provincial governments. However, the decision rests with the federal government as to what areas are ultimately designated, and what sectors of industry are eligible for support.

The Chairman: Mr. Scott.

Mr. Scott (Victoria—Haliburton): Mr. Chairman, this morning I received a telephone call from an industry that DREE helped give birth to a number of years ago. It has turned out to be a very, very successful—or was a very very successful—wood manufacturing and lumber and chips industry. They do not qualify that industry because it is not in the designated area of DREE. Probably they are within a mile of its borders. They are going to be forced to completely shut down unless they receive some assistance to expand their plant, to make it a viable production today.

This is caused by the times. There are many hundreds of people involved. What measures can we take to impress upon the government that this is an area in need? Now it will not be just 300 people who will be out of work, which happened to Madawaska Mines Ltd. up there not too long ago, but there will be many more hundreds. What course can we take without naming the industry, what course can we take to have them appear as witnesses, as Mr. Lefebvre said a while ago? Can we bring them before your committee?

Mr. Montreuil: Mr. Chairman, let me add a comment on what has just been mentioned. The problem one faces is drawing a line with regard to the territorial application of a program such as the RDIA program, and even though the program has been in existence since 1969 with, again, minor modifications, and in some areas there can be criticism that we have not reacted to changing times, but in other areas I also should add that we have been given kudos by a number of organizations, industrial commissioners and groups in different parts of Canada who have said it is a government program they know is there and they know the rules under which it is governed, and as it has been around for awhile, it also has some advantages. But I would not want to assume that one program is the only program that can support and facilitate the expansion and the survival of a given industry.

I should state that either through loan support, through the FBDB, or through some of the other programs we are administering in the department under the EDP program— or for that matter in Ontario through the BILD program or other measures which could apply—that assistance is forthcoming. We

[Traduction]

gouvernement provincial. C'est pourquoi je vous pose cette question. Quel rôle le gouvernement provincial joue-t-il au niveau de la décision des désignations? A-t-il quelque chose à dire, ou est-ce plutôt, comme vous l'avez dit tout à l'heure, le gouvernement fédéral qui doit agir?

M. Montreuil: Monsieur le président, pour ce qui est de l'établissement de la politique et de la mise en application de la Loi sur les subventions au développement régional, il existe un programme fédéral et, comme je l'ai déjà dit, nous consultons les gouvernements provinciaux. Cependant, c'est le gouvernement fédéral qui a le dernier mot sur les régions désignées et sur les secteurs industriels qui méritent une certaine aide.

Le président: Monsieur Scott.

M. Scott (Victoria—Haliburton): Monsieur le président, j'ai reçu un appel ce matin du représentant d'une industrie que le MEER a aidé à lancer il y a plusieurs années. Cette industrie de transformation du bois a très bien réussi, mais elle n'a pas été désignée car elle n'est pas située dans une région désignée par le MEER. Elle en est peut-être à un mille seulement. Mais elle sera obligée de fermer ses portes si elle ne reçoit pas l'aide financière dont elle a besoin pour élargir ses installations et continuer à assurer une production viable.

C'est la conjoncture actuelle qui le veut. Plusieurs centaines de personnes risquent d'y perdre. Quelles mesures pourrait-on prendre pour que le gouvernement comprenne qu'il s'agit d'une région qui a besoin d'aide? Il y a quelque temps, 300 personnes ont perdu leur emploi à la Madawaska Mines Limitée, située dans la même région; mais cette fois-ci les gens seraient beaucoup plus nombreux à devoir chercher du travail ailleurs. Sans vouloir nommer l'industrie, que pourrait-on faire pour que ses représentants viennent comparaître devant nous, comme l'a proposé M. Lefebvre tout à l'heure? Peut-on les inviter à comparaître devant le Comité?

M. Montreuil: Monsieur le président, j'aimerais ajouter un commentaire. Le problème qui se pose est celui de la délimitation de l'implication territoriale d'un programme comme celui des subventions au développement régional. Ce programme est en vigueur depuis 1969, bien qu'il ait subi quelques légères modifications. Il est vrai que pour certaines régions on peut me reprocher de ne pas avoir réagi en fonction de l'évolution de la situation, mais pour d'autres, plusieurs organismes, des commissaires industriels et des groupes représentant diverses régions du pays nous ont félicités. Ils savent qu'il s'agit d'un programme gouvernemental, ils connaissent les règlements en fonction desquels il est géré, ils savent qu'il existe depuis un certain temps et reconnaissent qu'il présente certains avantages. Mais je ne voudrais pas qu'un programme, quel qu'il soit, soit le seul qui puisse aider et faciliter l'expansion et la survie d'une industrie donnée.

Je tiens à vous assurer que cette aide viendra, que ce soit par l'intermédiaire de prêts de la Banque fédérale de développement, d'autres programmes administrés par le ministère dans le cadre du programme d'expansion des entreprises, ou du programme du Conseil de leadership et de développement